Réunion publique
GRANDE TRONCHE
Aménagements de sécurité et réglementation des stationnements

Ville de
LA TRONCHE

25 novembre 2024

Ordre du jour

1. **Recalage du calendrier d'études et travaux**
2. **Projet de réaménagement de la Grande Tronche : préalable de régulsarisation du foncier**
3. **Aménagements de sécurité / test**
4. **Proposition de réglementation des stationnements**
5. **Echanges sur tables**

Ville de LA TRONCHE

1. Calendrier d'études et travaux

La Métro est contrainte de décaler la **phase de travaux de réhabilitation de la Grande Tronche à 2027** pour des questions financières et de capacité à faire des bureaux d'étude et de ses équipes projet.

Les **études** ont donc été reportées à **début 2025,** les éléments qui ont été discutés lors des ateliers de décembre 2023 seront bien analysés.

Début 2025

En attendant la Ville va **tester des éléments de l'aménagement** (écluse notamment) et commencer **à réglementer le stationnement** dans ce périmètre de projet pour le bénéfice des habitants riverains et des commerçants.

D'autres aménagements de sécurité vont également être installés pour contribuer à faire ralentir les usagers de la grande Rue (au droit notamment de la villa Brise des Neiges).

2. Etat du foncier sur la Grande Tronche

Dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par la Ville en 2015, dans le cadre de la Loi de Modernisation de l'action publique territoriale (Loi MAPTAM), La Métropole mène des travaux sur les espaces **publics** métropolitains dédiés aux mobilités.

Pour la Grande Tronche, un travail foncier est en cours pour régulariser nombre de zones encore privées ou propriété de la Ville.

Ville de LA TRONCHE

2. Etat du foncier sur la Grande Tronche

Emprise projet

Surface totale opération 4750m² dont :

- Surface voirie : 2275m²*
- Surface Réaménagement : 1970m²
- Surface foncier communal : 505m²

Ville de LA TRONCHE

2. Etat du foncier sur la Grande Tronche

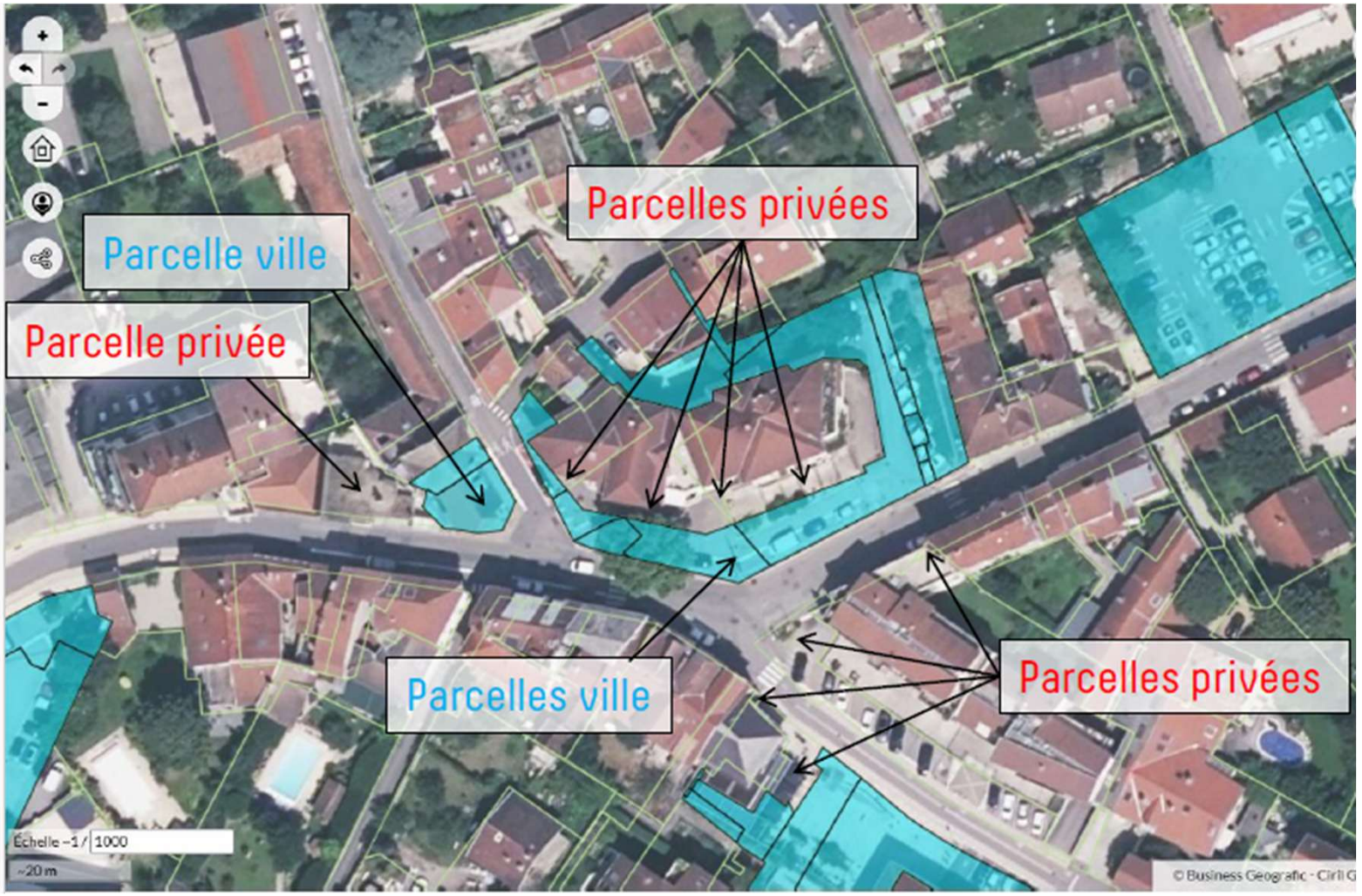

Ville de LA TRONCHE

3. Aménagements de test

ECLUSE

Le programme prévoyait une écluse avec élargissement des trottoirs et positionnement du quai bus dans l'écluse. Principe remis en cause par M'Tag, car les chauffeurs, ayant du mal à accepter de bloquer la circulation pour les montées – descentes, risquent de ne plus desservir cet arrêt. Décision collective de **garder l'écluse mais de laisser pour le moment l'arrêt de bus plus bas, comme existant.**

Temporalité souhaitée : Expérimentation à mettre en place au plus tard avant les congés de février 2025.

Demande de la ville : Tester élargissement du trottoir nord à 1m50 partout entre chemin Union et parking. Conserver si possible les deux places de stationnement au sud juste après passage piéton et avant sortie charretière. Les 4 places plus hautes sont supprimées pour tester l'écluse. Donner priorité aux véhicules sens La Tronche → Corenc

Ville de LA TRONCHE

3. Aménagements de test

Lors des ateliers de décembre 2023 : il a été proposé de prévoir une chaussée rétrécie côté nord pour favoriser la sortie de la place et bloquer le sens non prioritaire.

Pour le moment le quai bus n'est pas déplacé.

Se pose la question du maintien ou non de stationnements dans cette zone.

Proposition d'aménagements pour test de l'écluse

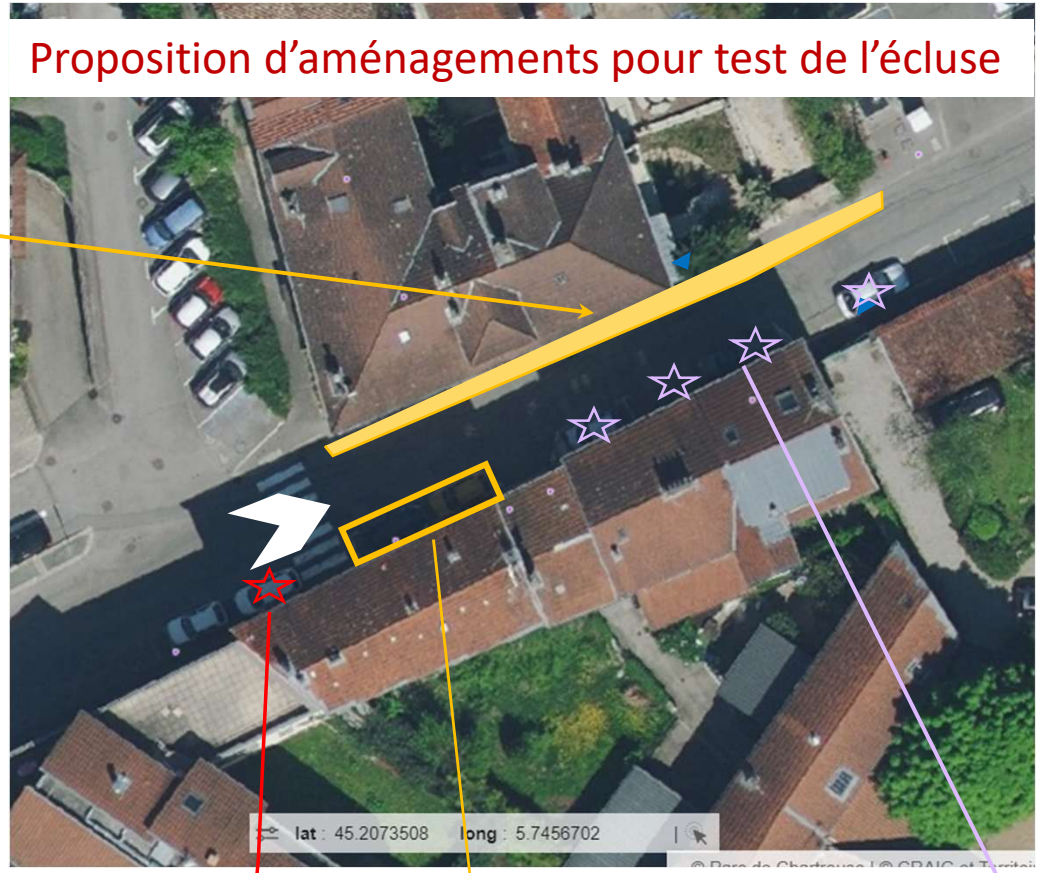

1 place **non réglementaire** supprimée

2 places conservées : effet écluse

4 places supprimées

Ville de LA TRONCHE

3. Aménagements de test

Points de vigilance exprimés à la Métro :

- La ville fera des mesures de vitesses / comptage avant et pendant cette expérimentation
- S'assurer que les girations des sorties charretières sont bien toutes possibles
- Conserver le maximum de stationnements pendant l'expérimentation
- Prévoir panneaux explicatifs expérimentation (fond jaune – attention modification régime de priorité / circulation).

Ville de LA TRONCHE

3. Aménagements de sécurité

Dispositif de ralentissement déjà en test au droit de la villa Brise des Neiges

Actuellement : 2 coussins en caoutchouc non alignés du fait des nécessités d'accès aux propriétés.

La ville a réfléchi avec la métropole à plusieurs solutions : une écluse, des places de stationnement, des coussins alignés un peu plus en amont ou en aval

→ Solutions impossibles à mettre en œuvre du fait d'un grand nombre d'entrées / sorties de propriétés privées sur ce tronçon de la Grande Rue.

Ville de LA TRONCHE

3. Aménagements de sécurité

Solutions définitives retenues :

Dépose des caoutchouc et réalisation de coussins en béton + marquages réglementaires

3. Aménagements de sécurité

Repose des coussins en caoutchouc au droit du n°65 Grande Rue, en vis-à-vis

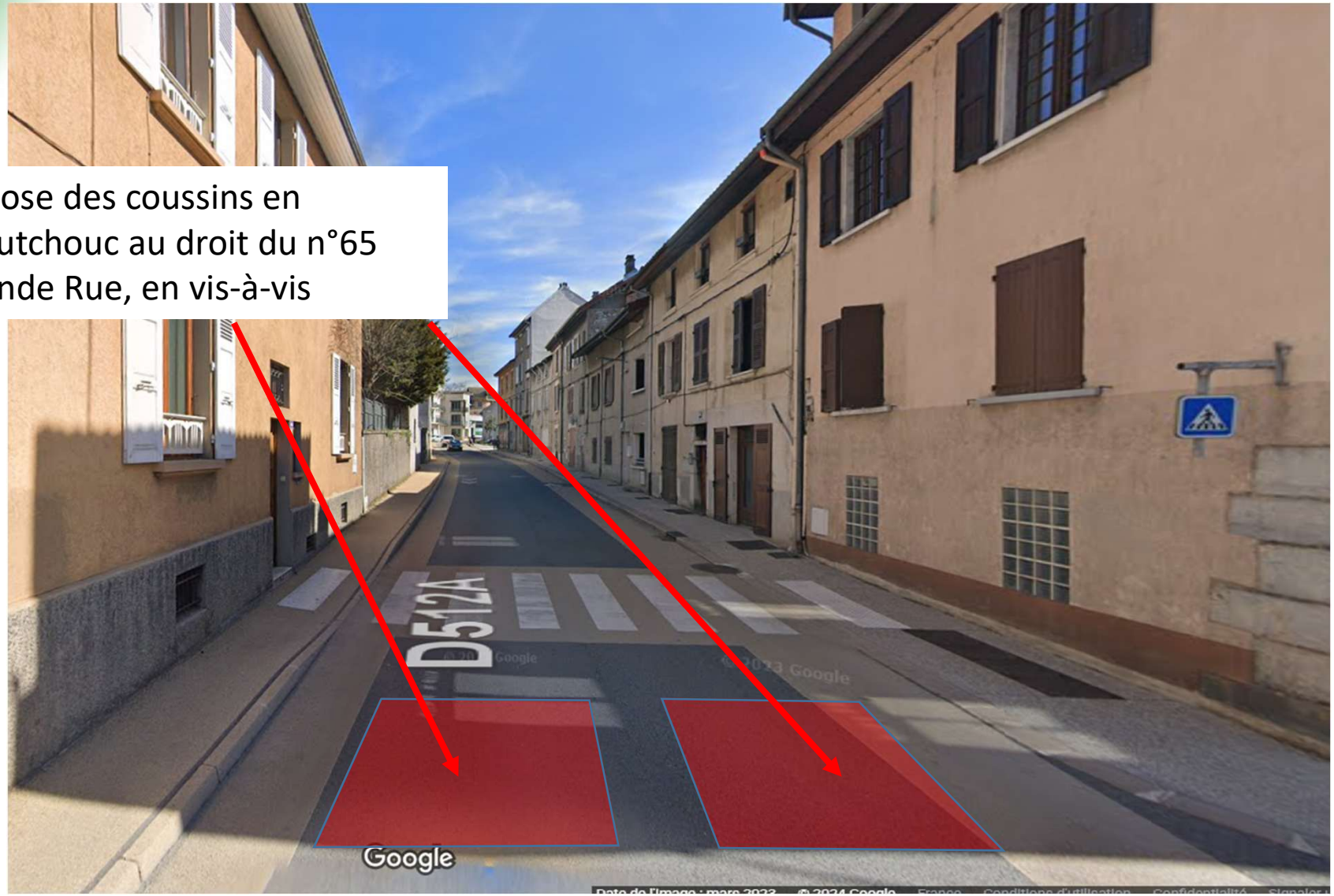

4. Règlementation du stationnement

Un enjeu fort, identifié notamment par les commerçants, à l'occasion du projet de réaménagement d'espaces publics quartier de la Grande Tronche est **la conservation d'un maximum de places** de stationnement pour les véhicules et favoriser la rotation dans la journée. Une place avec rotation équivaut à plusieurs places avec ventouse.

Toutefois : pour des questions évidentes de sécurité du piéton, il est désormais interdit de marquer des places de stationnement à moins de 5 m d'une traversée piétonne, dans le sens de circulation tel que précisé dans l'Article R417-11 du Code de la Route (modifié par décret en juillet 2023) :

> *I.-Est considéré comme très gênant pour la circulation publique l'arrêt ou le stationnement :*
>
> *8° D'un véhicule motorisé à l'exception des engins de déplacement personnel motorisés, des cyclomobiles légers et des cycles à pédalage assisté :*
>
> *c) Sur une distance de cinq mètres en amont des passages piétons dans le sens de la circulation, en dehors des emplacements matérialisés à cet effet ;*

Ceci va entrainer de fait la **suppression de plusieurs places de stationnement.**

Ville de LA TRONCHE

4. Règlementation du stationnement

Concernant les places affectées aux **infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le domaine public :**

- les bornes sont installées par la Métro, qui en est le gestionnaire et en perçoit les recettes de chargement
- les places sont exemptées de tarification lorsque comprises dans une zone payante et de délai de stationnement lorsque comprises dans une zone bleue.
- les véhicules sont toutefois facturés pour une occupation de la place, après chargement complet, à un tarif qui est dissuasif pour du stationnement longue durée. Cela permet donc une rotation normalement assez bonne des véhicules en charge.

→2 places sur le parking Grande Tronche (P4)

→2 places sur le parking de l'Eglise

Ville de LA TRONCHE

4. Règlementation du stationnement

Pour réglementer le stationnement - 2 moyens existent :

→ Zone bleue : avec une durée maximale de stationnement comprise **entre quelques minutes** dans les zones tendues **et 2h00** en général dans les zones qui requièrent des durées plus longues. La durée de chaque zone fait l'objet d'un affichage règlementaire.

L'objectif est la rotation fréquente, notamment proche des zones commerçantes. **L'usage du disque est obligatoire** pour indiquer l'heure d'arrivée.

Ville de LA TRONCHE

4. Règlementation du stationnement

→ Zone payante : **une seule zone de tarification sur La Tronche**. Elle permet d'éviter les véhicules ventouse ou les usages d'intermodalité (habitants d'autres communes qui viendraient poser leur voiture pour prendre un bus / un tram…). Elle permet de libérer des places pour des riverains en zone de stationnement tendue. Une possibilité d'abonnement, à **11€ le mois ou 65€ l'année pour des riverains tronchois**, rend le coût bien plus raisonnable que de payer à l'horodateur. Demande à faire auprès de la Police municipale sur justificatif de domicile.

Requiert l'installation d'horodateur pour chaque zone = coût unitaire de 7000 €.

Ville de LA TRONCHE

4. Règlementation du stationnement

Dans le quartier Grande Tronche : 4 grandes zones de stationnement étudiées

- Parking Grande Tronche (dit « P4 »)
- Parking Chevillon
- Parking chemin Point Prouiller
- Parking le long de Grande Rue (avec 3 zones : Viotte / Union / vers Allée Verte)

4. Règlementation du stationnement

Parking Grande Tronche

Etat des lieux

4. Règlementation du stationnement

Parking Grande Tronche

Propositions :
Stationnements PAYANTs

4. Règlementation du stationnement

Parking Grande Tronche

Type de places	Existantes	Projetées
Non réglementées	**30**	0
Zone bleue	0	0
Livraison	0	0
PAYANT	0	**29 +1** ? avec 1 horodateur :
PMR	4	2
IRVE accessible à tous	0	2
Vélos	2 arceaux / 4 places	2 arceaux / 4 places
2 roues motorisés	0	1
VAE / Trott en location	0	0
AUTOPARTAGE CITIZ BLEUE	0	0

Même nombre de places de stationnement (hors PMR)
2 PMR en moins
1 stationnement moto en plus

Ville de LA TRONCHE

4. Règlementation du stationnement

Parking Chevillon haut

Etat des lieux

4. Règlementation du stationnement

Parking Chevillon bas

Etat des lieux

Ville de LA TRONCHE

4. Règlementation du stationnement

Parking Chevillon haut

Propositions :
Stationnements PAYANTS et ajout de places bleues, d'arceaux et de places moto

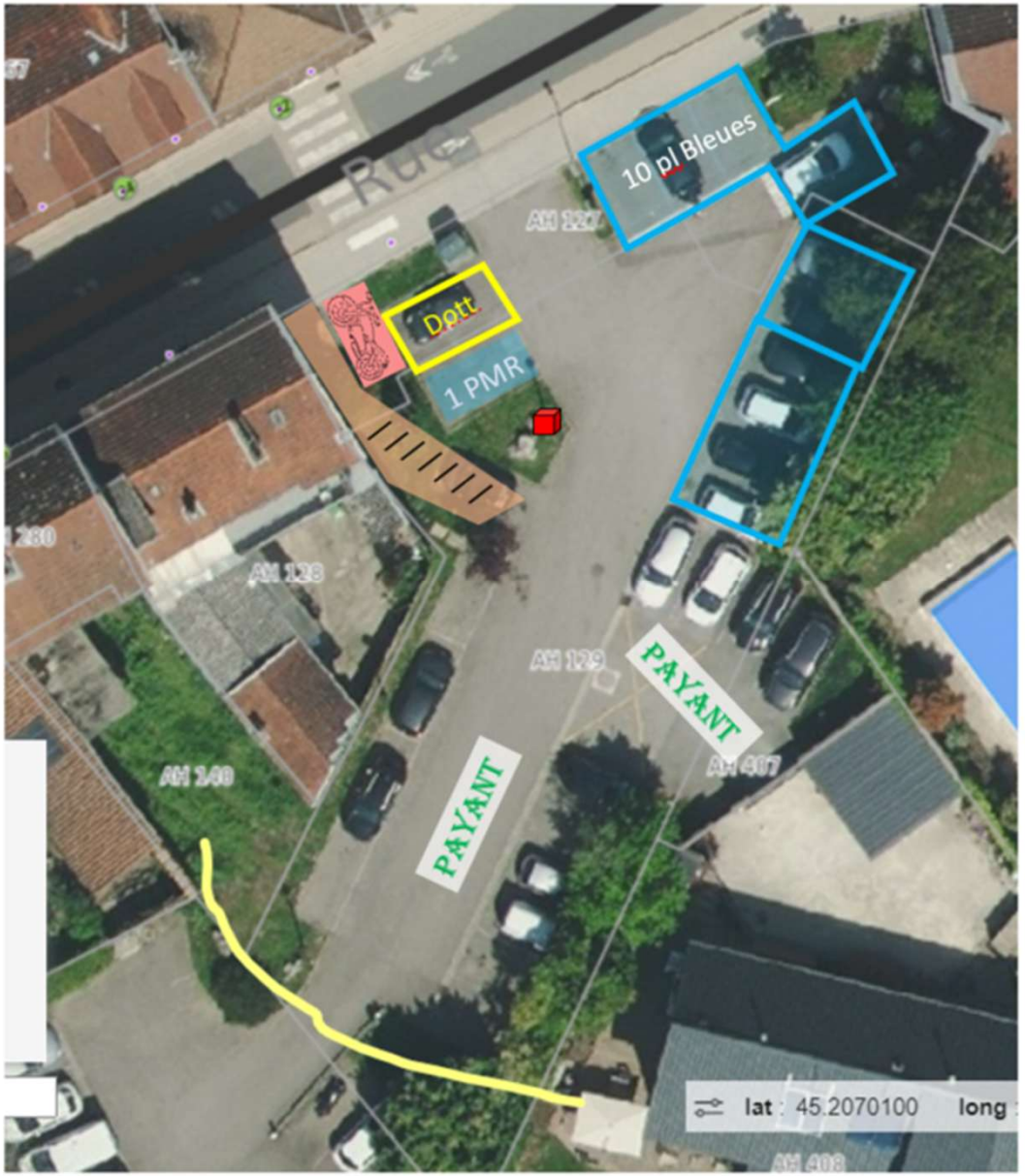

4. Règlementation du stationnement

Parking Chevillon bas

Propositions :
Stationnements PAYANTs

Ville de LA TRONCHE

4. Règlementation du stationnement

Parking Chevillon

Type de places	Existantes	Projetées
Non réglementées	17 + 12	0
Zone bleue	6 (durée : 2h)	10 (durée : 1h)
Livraison	0	0
PAYANT	0	12 + 12 avec 1 horodateur :
PMR	1	1
IRVE accessible à tous	0	0
Vélos	3 arceaux / 6 places	10 arceaux / 20 places
2 roues motorisés	0	2
VAE / Trott en location	1 emplacement	1 emplacement
AUTOPARTAGE CITIZ BLEUE	0	0

1 place de stationnement en moins (hors PMR)
14 vélos en plus
2 motos en plus

Durée de la zone bleue ?

Ville de LA TRONCHE

4. Règlementation du stationnement

Parking Pont Prouiller

Etat des lieux

4. Règlementation du stationnement

Parking Pont Prouiller

Propositions : Stationnements PAYANTs

Ville de LA TRONCHE

4. Règlementation du stationnement

Parking Pont Prouiller

Type de places	Existantes	Projetées
Non réglementées	31	0
Zone bleue	4 (durée : 30 min)	4 (durée : 30 min)
Livraison	6	6
PAYANT	0	31 avec 1 horodateur :
PMR	2	2
IRVE accessible à tous	0	0
Vélos	5 arceaux / 10 places	8 arceaux / 16 places
2 roues motorisés	0	0
VAE / Trott en location	1 emplacement gros volume	1 emplacement gros volume
AUTOPARTAGE CITIZ BLEUE	0	0

Même nombre de places de stationnement
6 vélos en plus

Ville de LA TRONCHE

4. Règlementation du stationnement

Parking Cœur de Projet – Zone Viotte

Etat des lieux

Ville de LA TRONCHE

4. Règlementation du stationnement

Parking Cœur de Projet – Zone Viotte

Propositions : Stationnements Zone bleue (perte du passage piéton provisoire mais gain d'une place ?), suppression de la zone officielle de livraison : très dommageable pour le piéton.

Ville de LA TRONCHE

4. Règlementation du stationnement

Parking Cœur de Projet – Zone Viotte

Type de places	Existantes	Projetées
Zone Viotte		
Non réglementées	0	0
Zone bleue	8 – 2 (1h30) + 4 (2h00) = 10	7 (1h30) + 4 (2h00) = 11
Livraison	1	0 officielle
PAYANT	0	0
PMR	0	0
IRVE accessible à tous	0	0
Vélos	4 arceaux / 8 places	6 arceaux /10 places
2 roues motorisés	0	0
VAE / Trott en location	0	0
AUTOPARTAGE CITIZ BLEUE	0	0

Ville de LA TRONCHE

4. Règlementation du stationnement

Parking Cœur de Projet – Zone Union

Etat des lieux

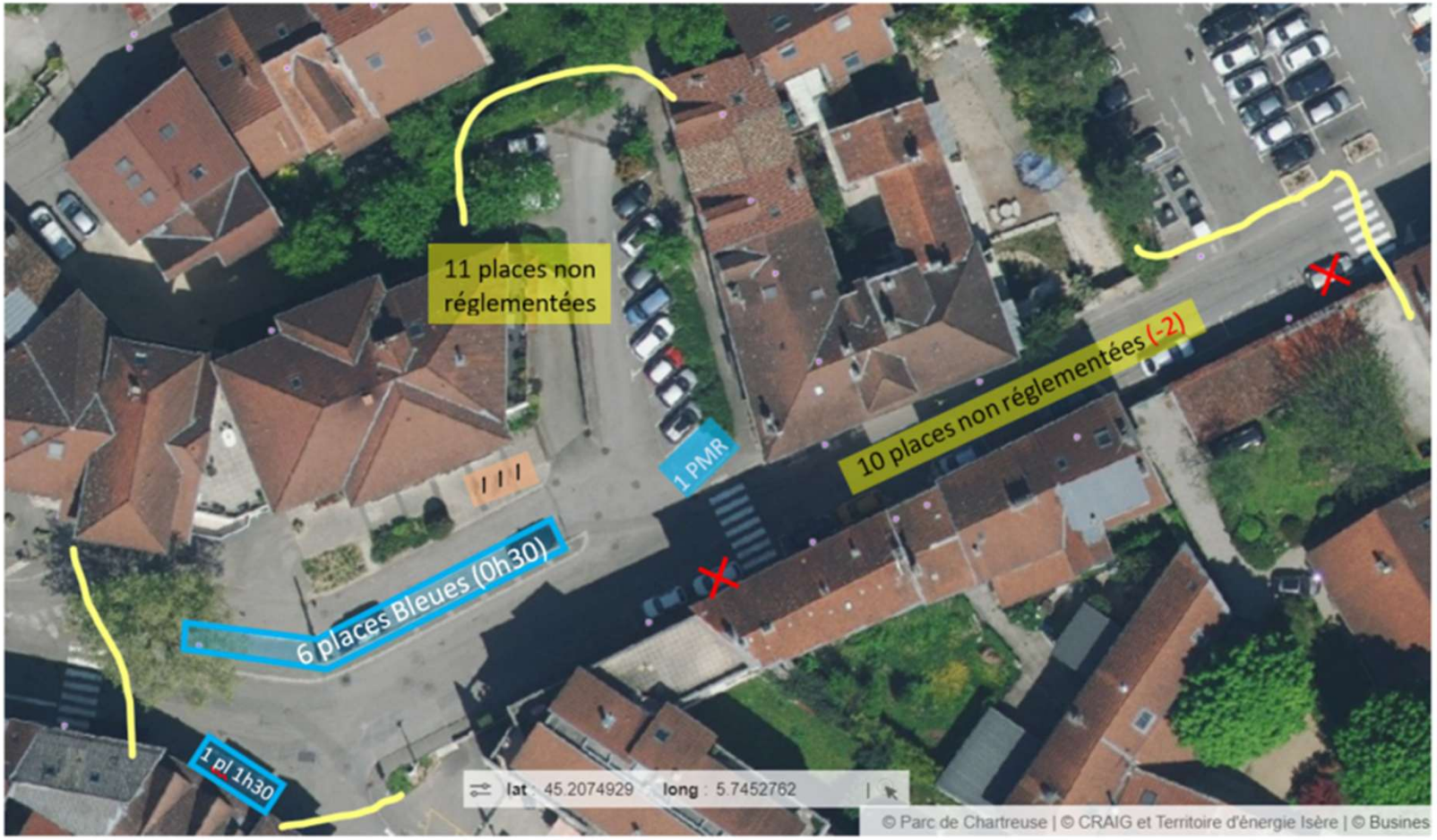

Ville de LA TRONCHE

4. Règlementation du stationnement

Parking Cœur de Projet – Zone Union / avec test écluse – chaussée rétrécie

Propositions : Stationnements PAYANTs – décalage stationnements vers le haut pour être cohérents avec la sécurisation piétonne + 1 minibox vélos ?

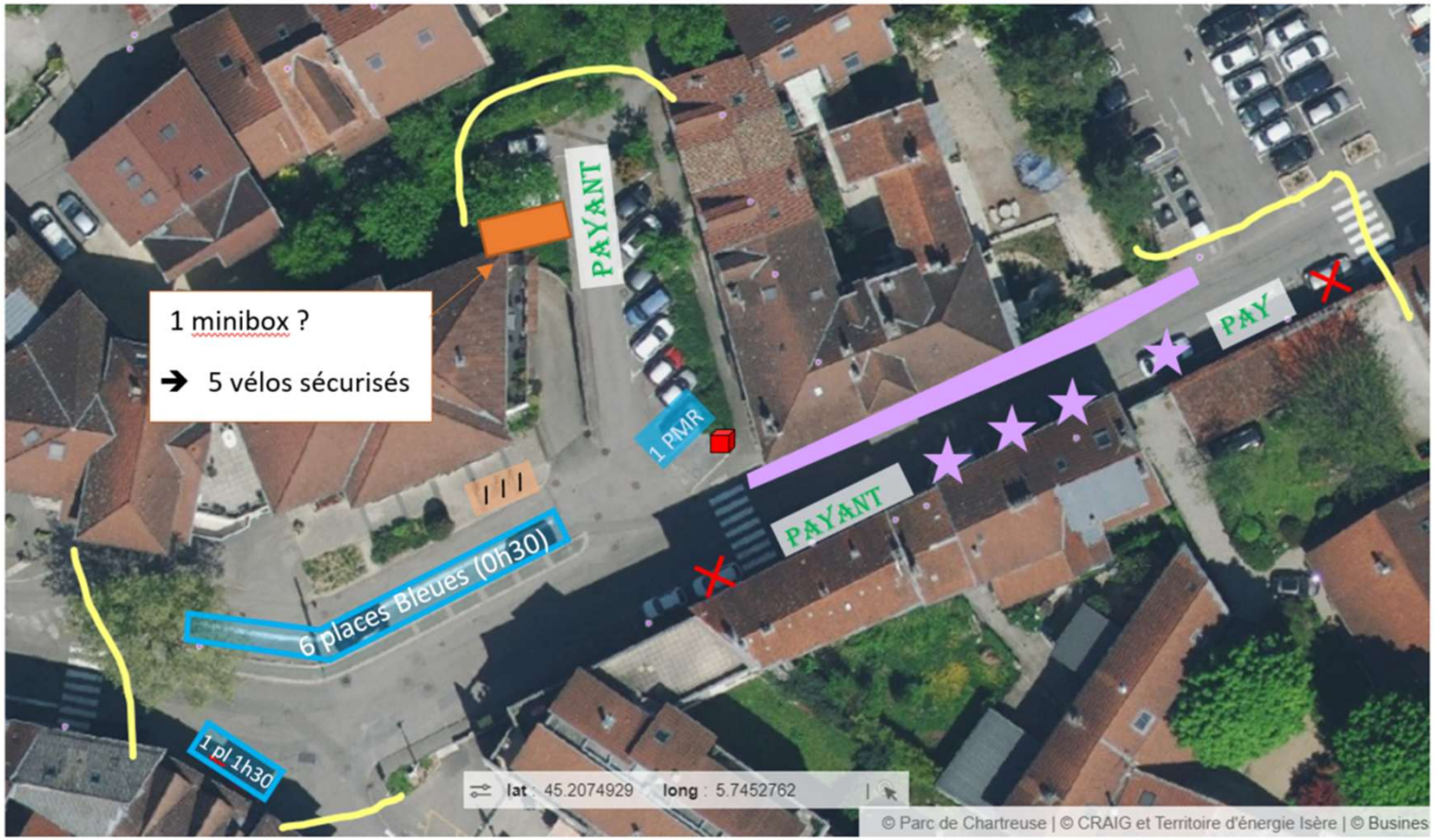

4. Règlementation du stationnement

Parking Cœur de Projet – Zone Union / avec test écluse – chaussée rétrécie

Type de places	Existantes	Projetées
Zone Union – Avec le test de l'écluse		
Non réglementées	11 + 10 – 2 = **19**	0
Zone bleue	6 (0h30) + 1 (1h30) = 7	6 (0h30) + 1 (1h30) = 7
Livraison	0	0
PAYANT	0	9 + 4 = **13** avec 1 horodateur :
PMR	1	1
IRVE accessible à tous	0	0
Vélos	3 arceaux / 6 places	3 arceaux / 6 places + 5 pl. sécurisées
2 roues motorisés	0	
VAE / Trott en location	0	
AUTOPARTAGE CITIZ BLEUE	0	0

Ville de LA TRONCHE

4. Règlementation du stationnement

Parking Cœur de Projet – Zone P4 à Allée Verte

Etat des lieux

Ville de LA TRONCHE

4. Règlementation du stationnement

Parking Cœur de Projet – Zone P4 à Allée Verte
Propositions : Stationnements PAYANTs

Ville de LA TRONCHE

4. Règlementation du stationnement

Parking Cœur de Projet – Zone P4 à Allée Verte

Type de places	Existantes	Projetées
Zone P4 à Allée Verte		
Non réglementées	6 + 1 = 7	0
Zone bleue	0	0
Livraison	0	0
PAYANT	0	7 (horodateur du P4)
PMR	0	0
IRVE accessible à tous	0	0
Vélos	0	0
2 roues motorisés	0	0
VAE / Trott en location	0	0
AUTOPARTAGE CITIZ BLEUE	0	0

Ville de LA TRONCHE

4. Règlementation du stationnement

Bilan

Type de places	Existantes	Projetées
Non réglementées	116 (sans les places illégales)	0
Zone bleue	27	32
Livraison	7	6 + 1 non officielle
PAYANT	0	104 + 1 ?
PMR	8	6
IRVE accessible à tous	0	2
Vélos	17 arceaux / 34 places	29 arceaux / 58 places + 5 pl. sécurisées
2 roues motorisés	0	3
VAE / Trott en location	2 emplacements	2 emplacements
AUTOPARTAGE CITIZ BLEUE	0	0

Avec installation de : 4 horodateurs

Existant	**158 places voitures** (incluant les places livraison qui sont occupées comme des zones bleues hors horaires) et **34 places vélos**
Projet	**151 places voitures** (dont 2 pour recharge électrique), **3 places motos** et **63 places vélos**

▶ Mise en place de la règlementation du stationnement et des 4 horodateurs : **d'ici juin 2025**

▶ Mise en place des nouveaux arceaux / minibox sur la même temporalité

Ville de LA TRONCHE

Des questions ?

La présentation sera disponible rapidement

sous le site internet de la ville : **latronche.fr**

Pour toute question/précision ultérieure
vous pouvez adresser un mail à :

participation@ville-latronche.fr

Ville de LA TRONCHE

5. Echanges sur tables

Donner votre avis sur ces propositions !

A votre disposition :

- Les planches représentant le stationnement existant et projeté
- Des post-it
- Des stylos